



Explication sur le travail que doit accomplir le notaire

Par **Lilouu76**, le **25/12/2011** à **22:42**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, nous avons mes soeurs et moi saisi un notaire.

Je voulais savoir si il était normal que ce notaire nous demande de signer et donc d'accepter le passif avant d'expertiser les biens immobiliers ? Le notaire nous a dis qu'il fallait signer le passif avant l'actif et cela me parait étrange. De plus, il nous a dis que ce n'était pas à lui de s'occuper d'un capital décès qui nous est destiné mais dans ce cas qui s'en occuperait ?

Je suis un peu perdue n'y connaissant rien dans ce domaine. Toute réponse sera la bienvenue.

Merci d'avance.

Par **Claralea**, le **25/12/2011** à **23:43**

Le capital deces n'entre pas dans la succession, c'est à vous de vous en occuper, de leur envoyer un acte de deces.

Pour le passif, une fois qu'on le connait, il est plus facile de le deduire de l'actif j'imagine, mais si vous avez un doute que le passif est plus lourd que l'actif, il faut faire une acceptation à concurrence de l'actif net

Par **Laure11**, le **26/12/2011** à **16:37**

A priori ce notaire ne vous donne aucune explication...

Vous pouvez toujours changer de notaire. Lors d'une succession, il est souvent nécessaire que le notaire soit très clair dans ses explications et ses conseils.